

## PIB et au-delà - Mesurer le progrès dans un monde en mutation

2010/2088(INI) - 08/06/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution faisant suite à la communication de la Commission intitulée «le PIB et au delà - Mesurer le progrès dans un monde en mutation».

La résolution note que la communauté internationale reconnaît de plus en plus les limites du PIB en tant qu'indicateur du progrès social, des ressources naturelles et des services écosystémiques, les transformations majeures de ce type découlant du changement climatique et d'un développement durable. Elle note les progrès réalisés dans diverses enceintes, telles que le PNUD, la Banque mondiale et l'OCDE, et par la Commission, entre autres, concernant l'élaboration d'indicateurs pour mesurer et analyser les progrès réalisés.

Les députés se félicitent de la communication de la Commission, en tant qu'outil complémentaire qui pourrait contribuer à une amélioration de l'analyse et des débats des politiques. Ils soulignent que si le PIB est un instrument de mesure de la production, il ne mesure pas la durabilité environnementale, l'efficacité des ressources, l'intégration sociale ni le progrès social en général. De plus, il peut induire en erreur dans la mesure où des mesures de réparation adoptées à la suite de certains événements tels que des accidents et catastrophes naturelles sont considérées comme induisant un bénéfice et non un coût.

Outre les mesures du développement et de la productivité économiques, il existe d'autres indicateurs qui influent sur les niveaux de vie dans un pays, et en rendent compte, et qui n'ont pas été quantifiés à ce jour, alors même que des indicateurs pertinents existent.

En vue de mesurer les progrès économiques et sociaux à moyen et long terme, le Parlement réclame la mise en place d'indicateurs complémentaires clairs et mesurables qui tiennent compte du changement climatique, de la biodiversité, de l'efficacité des ressources et de l'intégration sociale, ainsi que d'indicateurs qui se concentrent davantage sur les ménages, en intégrant le revenu, la consommation et la richesse. Ces indicateurs devront être compatibles et cohérents avec les initiatives mondiales existantes, telles que l'indice de développement des Nations unies.

La résolution souligne par ailleurs la nécessité de mesurer la qualité de la vie dans les sociétés en assignant un rôle plus important aux indicateurs mesurant des facteurs consensuels, tels que la santé, l'éducation, la culture, l'emploi, le logement et l'environnement. Elle suggère que les indices de l'étude sur la qualité de vie en Europe (EQLS) soient repris comme base lors de développements futurs de statistiques tant quantitatives que qualitatives.

Selon le Parlement, le défi consiste à définir un éventail d'indicateurs qui soit clair, compréhensible et, dans le même temps, cohérent sur le plan théorique, pertinent sur le plan politique et mesurable sur le plan empirique, et à assurer la comparabilité entre les pays et les régions. Ce travail doit avoir lieu en coopération étroite avec les autres institutions et organisations concernées. Il implique par ailleurs la nécessité d'élaborer des statistiques fiables, harmonisées et actualisées et d'obtenir une série de données et d'indicateurs à long terme susceptibles d'être utilisés en vue de prévoir les évolutions à venir et d'élaborer des politiques.